

**La France en grand  
La France ensemble**

Siège de campagne de Jacques Chirac  
67, rue du Faubourg Saint-Martin  
75010 Paris  
Tél. : 01 40 03 34 00  
www.chiracaveclafrance.net

Paris, le 2 avril 2002

Monsieur le Professeur,

Vous m'avez fait part de vos inquiétudes quant aux conséquences sur la sécurité routière de l'anticipation de la loi d'amnistie qui suit traditionnellement les élections présidentielles.

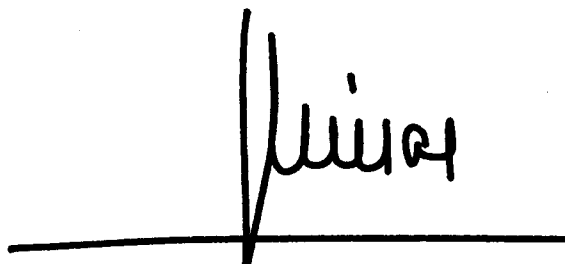
Dès le 8 octobre 2001, je me suis prononcé fermement contre toute amnistie des infractions susceptibles de mettre en danger la vie d'autrui.

Je tiens à vous préciser que naturellement cela signifie que j'écarte de l'amnistie toutes les infractions au code de la route à l'exclusion des infractions au stationnement non dangereux.

Je veillerai à ce que la rédaction de la loi d'amnistie soit conforme à cette exigence.

Je vous prie de croire, Monsieur le Professeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Bien cordialement,*



Jacques CHIRAC

Monsieur Claude GOT  
Professeur